

**Nombre de membres
en exercice: 8**

Présents : 6

Votants: 8

Séance du mercredi 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Véronique ROBERT.

Sont présents: Chantal COUDERC Bernard FRAYSSINET Jean-Claude LAGARRIGUE Mauricette LAGARRIGUE Véronique ROBERT Yves SERRES

Représentés: Didier GINESTE par Bernard FRAYSSINET, Marie-Paule SERRES par Mauricette LAGARRIGUE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Yves SERRES

Décisions donnant lieu à délibérations :

- Communauté de Communes : changement de siège social.
- Opération Coeur de Village : Autorisation de lancement de la consultation à maîtrise d'ouvrage,

Décisions ne donnant pas lieu à délibérations :

Communauté de Communes :

- Urbanisme : ateliers PLUi des 25 et 26 septembre,
- Ordures ménagères,
- Piscine,

Commune :

- Point sur la réunion avec M. Arnaud Fumel (opération Coeur de Village),
- Cimetière : élaboration d'un plan des concessions,
- Communication : abonnement presse,
- Sécurité : Remise des diplômes formation 1er secours et programmation d'une 2eme session pour les habitants,
- Vie associative : programmation de la réunion annuelle des présidents d'associations.

Questions diverses :

**Objet: Modification des statuts de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur : -
DE 033 2023**

Vu l'article L.5211 – 20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20232206/09 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la modification statutaire relative au changement de siège de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur.

Considérant ce qui suit :

La Communauté de communes a déménagé du 22 rue de la Mairie 12240 Rieupeyroux au 3 rue du Balat 12240 RIEUPEYROUX.

Ce changement de domiciliation entraine une modification des statuts de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur. Dès lors, en application des dispositions de l'article L.5211 -20 du C.G.C.T, la délibération du conseil communautaire n° 20232206/09 a été notifiée à la commune de Tayrac qui doit à son tour délibérer dans un délai de 3 mois afin de valider la modification statutaire. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Le Conseil municipal de la commune de Tayrac à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la modification statutaire relative au changement de siège de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur (Statuts ci-annexés)

- **Prend acte** que le siège de la Communauté de Communes sera situé au 3 rue du Balat 12240 RIEUPEYROUX
- **Notifie** la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur.

Objet: Participation achat deherbeur thermique - DE 035 2023

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune de La Salvetat-Peyralès a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique pour un montant de 2 800.00 euros HT. Elle propose que la commune participe à cet achat au prorata du nombre d'habitants et ainsi que son utilisation soit partagée entre les deux communes. Le montant de la participation de la commune s'élèverait à 18.70% soit 523.60 €. Le calcul a été fait sur les chiffres Insee de population 2020 soit 185 habitants pour Tayrac et 989 pour La Salvetat-Peyralès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve la participation financière de la commune à hauteur de 18.70% soit la somme de 523.60 €
- Précise que la commune participera ensuite à l'entretien de cet équipement.

Objet: Coeur de Village-consultation pour la maitrise d'oeuvre - DE 036 2023

Madame le Maire expose, la commune de Tayrac souhaite aménager et revaloriser les espaces publics du bourg La reflexion et les propositions s'appuient sur le diagnostic de territoire réalisé par le CAUE en décembre 2022. Les objectifs généraux sont les suivants :

- requalifier la place de l'église en intégrant les cheminements vers la Mairie, la salle des fêtes et le parc,
- agrandir le parc et le mettre en valeur,
- créer du stationnement pour la salle des fêtes,
- désimperméabiliser et végétaliser ces espaces publics,
- sécuriser les mobilités douces,
- réaménager le carrefour à l'entrée du bourg avec sa sécurisation et la requalification du parking.

Madame le Maire propose de lancer une consultation à maîtrise d'oeuvre pour l'opération "Aménagement et revalorisation des espaces publics de Tayrac".

L'enveloppe allouée aux travaux s'élève à 280 000 euros HT, l'opération s'effectuera en une seule tranche.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise Madame le Maire à lancer la consultation à maîtrise d'oeuvre pour l'opération "Aménagement et revalorisation des espaces publics de Tayrac".
- signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions ne donnant pas lieu à délibérations :

Communauté de Communes :

- Urbanisme : ateliers PLUi des 25 et 26 septembre:

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), une réunion publique de présentation du diagnostic a eu lieu le 12 septembre à la Maison pour Tous de Rieupeyroux à destination de la population. Un registre de concertation du public est à disposition en Mairie pour la consultation des documents et le dépôt des observations. Les supports de présentation du PLUi du 29 mars 2023, ainsi que la réunion publique du 12 septembre présentant le diagnostic élaborés par Octé-Ha sont disponibles sur le site communal dans la rubrique "Communauté de Communes/PLUi.

L'Etape suivante est l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce travail de réflexion sur l'élaboration du PADD est décomposé en 3 ateliers thématiques :

- Atelier 1 : Population et attractivité,
- Atelier 2 : Un aménagement durable,
- Atelier 3 : Développement économique.

Monsieur Yves SERRES et Didier GINESTE participeront à cette réflexion lors des réunions de travail des 25 et 26 septembre 2023.

- Ordures ménagères : Madame le Maire fait part au conseil d'une réflexion du conseil communautaire sur l'instauration d'une redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères aux professionnels ainsi qu'une révision des exonérations de la TEOM. En effet, les professionnels ne paient pas de TEOM et ne sont théoriquement pas collectés. Cela représente un manque à gagner pour la CC.

- Piscine: Madame le Maire informe le conseil du projet d'investissement sur la piscine intercommunale. Un travail de pré-programmation sera présenté au conseil communautaire le 26 septembre prochain.

C'est un investissement lourd qu'il faudra phaser au regard :

- de la volonté de la CC de maintenir cet équipement ouvert,
- de l'urgence sur le changement technique du déshumidificateur,
- des finances de la CC.

Commune :

- Point sur la réunion avec M. Arnaud Fumel responsable d'études à Aveyron-Ingénierie (opération Coeur de Village), Monsieur Fumel est venu présenter le 6 septembre dernier un programme pour l'aménagement et la revalorisation des espaces publics de Tayrac. Cette présentation s'appuie sur le diagnostic de territoire réalisé par le CAUE en décembre 2022. Les objectifs généraux sont les suivants :

- requalifier la place de l'église en intégrant les cheminements vers la Mairie, la salle des fêtes et le parc,
- agrandir le parc et le mettre en valeur,
- créer du stationnement pour la salle des fêtes,
- dés-imperméabiliser et végétaliser ces espaces publics,
- sécuriser les mobilités douces,
- réaménager le carrefour à l'entrée du bourg avec sa sécurisation et la requalification du parking.

Une réflexion sera menée sur l'enveloppe allouée à l'opération et le nombre de tranche au regard des finances de la commune.

- cimetière communal : Un travail va être entrepris par les élus pour élaborer un plan des concessions et recueil d'informations sur les familles (ayant droit). Mauricette LAGARRIGUE et Chantal COUDERC se chargent de collecter ces informations et réaliser ce travail.

-communication, abonnement presse. La commune publie régulièrement des articles dans la presse locale. Ayant interrompu ses abonnements aux différents journaux du fait leur coût, elle n'est pas informée des parutions. Madame le Maire demande aux élus abonnés qui le souhaitent de faire passer les articles de presse.

-sécurité, formation PSC1: Pour rappel, les 28 et 29 avril dernier, a eu lieu une formation aux premiers secours par Mme Muriel BERTRAND pompier volontaire, à la demande de Madame le Maire et à destination des élus et agents communaux. Madame Bertrand a remis les diplômes à chaque participant suivi d'une collation. En fonction des disponibilités, une deuxième session sera programmée à destination des habitants volontaires de la commune. Une information sera publiée sur le site communal pour les inscriptions.

- vie associative : Comme l'an passé, les présidents d'association de la commune seront conviés à la rencontre annuelle pour élaborer le programme prévisionnel des activités de 2024, échange d'informations et demande de subventions. En l'absence des élus en charge de la vie associative, la date n'a pu être déterminée.

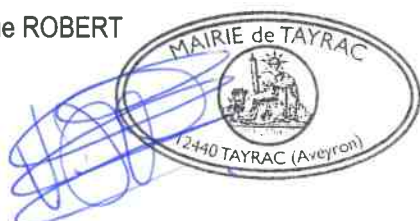
Questions diverses :

Madame le Maire informe le conseil qu'un habitant de la commune va faire une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'implantation d'une Tiny House et d'une caravane sur son terrain, ainsi que la demande de labélisation LPO (ligue de Protection des Oiseaux) pour le parc.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures.

Fait à Tayrac le 13 septembre 2023

Le Maire
Véronique ROBERT



3

Le Secrétaire
Yves SERRES

